

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 7

Révision: 07.08.2026

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** PC 62 Adhesive Comp. B
- **Code du produit** 1235804; 1235809
- **UFI:** Q800-N0M4-S00Q-T1CY
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Vernis de polyuréthane
Colle
- **Utilisations déconseillées** Restriction au titre du règlement 1907/2006 (REACH), Annexe XVII
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 Tessenderlo
Belgium
- **Service chargé des renseignements :**
Product Compliance
SDS.compliance@owenscorning.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Emergency Phone number: +32 (0)13 661 721

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit PC 62 Adhesive Comp. B

(suite de la page 1)

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

2,4'-diisocyanate de diphénylméthane

2,2'-diisocyanate de diphénylméthane

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
-----------	---

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501	Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	--

Indications complémentaires:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate devra être dispensée avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Revêtement bi-composant: Composant Polyisocyanate

3.2 Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues	75-100%
Numéro index: 615-005-00-9	 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373;  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % STOT SE 3; C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9	(suite de la page 2) 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	10-15%
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9 Numéro index: 615-005-00-9	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	5-10%
CAS: 2536-05-2 EINECS: 219-799-4 Numéro index: 615-005-00-9	2,2'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	<1%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit PC 62 Adhesive Comp. B

(suite de la page 3)

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou d'une mousse résistant à l'alcool.

Mousse

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

- dioxyde et monoxyde de carbone

Oxyde d'azote (NO_x)

Vapeur d'isocyanate

Traces de vapeur cyanogène

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de protection respiratoire.

· Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

A ramasser avec un matériel absorbant humide et après une heure environ le mettre dans un récipient ouvert. Ne pas fermer le récipient (dégagement de dioxyde de carbone - Augmentation de la pression - danger d'éclatement).

Après un stockage de quelques jours, à éliminer selon point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des récipients hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

· Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 4)

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

BOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 0,012 (0,020)* mg/m ³ Valeur à long terme: 0,006 (0,010)* mg/m ³ en -NCO *jusqu'au 31.12.28
--------------------------	--

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VLEP (France)	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min
BOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 0,012 (0,020)* mg/m ³ Valeur à long terme: 0,006 (0,010)* mg/m ³ en -NCO *jusqu'au 31.12.28

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

BOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 0,012 (0,020)* mg/m ³ Valeur à long terme: 0,006 (0,010)* mg/m ³ en -NCO *jusqu'au 31.12.28
--------------------------	--

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

BOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 0,012 (0,020)* mg/m ³ Valeur à long terme: 0,006 (0,010)* mg/m ³ en -NCO *jusqu'au 31.12.28
--------------------------	--

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire recommandée.
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
En cas de dégagement de vapeurs/aérosols :
Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 5)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· État physique	Liquide
· Couleur :	brun
· Odeur :	perreux
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>300 °C
· Inflammabilité	Non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé
· supérieure :	Non déterminé
· Point d'éclair :	220 °C
· Température d'inflammation :	>500 °C
· Température de décomposition :	>500 °C
· pH	Non déterminé
· Viscosité :	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· dynamisch [25°C]	
· dynamique à 20 °C:	115 mPas
· dynamisch [23°C]	Non déterminé
· dynamisch [20°C]:	
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	11 hPa
	11 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	20 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,23 g/cm³
· Densité [23°C]:	non déterminé
· Densité relative.	Non déterminé
	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Teneur en substances solides:**
- **Teneur en substances solides :** 3,0 %
- **Modification d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réaction aux alcools
 - Réactions au contact de l'eau et des acides
 - Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines
 - Réaction exothermique
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR
(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 7)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë :**
Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	390 mg/l (rat)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (rabbit) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,31 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,49 mg/l (rat)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,387 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

EC50/24 h	>1.000 mg/l (Daphnia magna (water flea)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
-----------	--

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 8)

LC50/96 h	>1.000 mg/l (Danio rerio (zebrafish)) (Fish, Acute Toxicity Test)
EC50/3 h	>100 mg/l (activated sludge) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
EC50/48 h	>1.000 mg/l (Daphnia magna (water flea))
LC50/96 h	>1.000 mg/l (Brachydanio rerio (zebrafish))
5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
NOEC/21d	>10 mg/l (Daphnia magna (water flea)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
EC50/24 h	>1.000 mg/l (Daphnia magna (water flea)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
LC50/96 h	>1.000 mg/l (Danio rerio (zebrafish)) (Fish, Acute Toxicity Test)
EC50/3 h	>100 mg/l (activated sludge) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Toxicité terrestre:	
5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
NOEC	>1.000 mg/kg soil dw (Avena sativa (Hafer)) (Terrestrial Plant Test: Seedling Emergence) Time of exposure 14 days
	>1.000 mg/kg soil dw (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD 207) Time of exposure 14 days
	>1.000 mg/kg soil dw (Lactuca sativa (Kopfsalat)) (Terrestrial Plant Test: Seedling Emergence) Time of exposure 14 days

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Particularités réglementaires**

· **TLV (Threshold Limit Value) ACGIH®**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 56a, 56b, 56c, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Numéro de version 63

Révision: 07.08.2026

Nom du produit **PC 62 Adhesive Comp. B**

(suite de la page 10)

· **RÈGLEMENT (UE) 2024/590** relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

· **Règlement en cas d'incident :**

Classe	Part en %
I	100,0

· **Classe de pollution des eaux :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (auto-classification) : peu polluant

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Date de la version précédente:** 07.08.2026

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**